

Saint-Laurent-sous-Coiron

Vos élus vous informent...

N°4

Juin 2022

Le Mot du Maire...

J'ai été très affectée par la soudaine disparition de Jean-Paul Roux, c'était un ami, un pilier, un visionnaire pour son village et notre territoire, qui lui doivent beaucoup. J'ai toujours partagé avec lui cette volonté de se mettre au service des autres, porter des projets. Il ne s'agit pas de vouloir figer l'identité d'un territoire dans un discours nostalgique, mais de lutter contre l'isolement et l'individualisme en montrant à chaque personne qu'elle s'inscrit dans une communauté plus large. Malheureusement les élus locaux font les frais du manque de moyens alloués aux communes pour la bonne gestion des services publics et le suivi des politiques communautaires. Mais des solutions existent en s'appuyant selon moi, sur la solidarité et un engagement commun. Un maire, même avec ses élus, ne peut seul répondre à tous les défis. **Nous devons agir ensemble.**

Vous découvrirez dans ce bulletin les incivilités et dégradations que subissent les équipements de votre commune, notre bien commun, et j'ai du mal à excuser de tels comportements. Car en cas de désaccord, le dialogue reste la seule option. Je souhaiterais partager avec vous une idée, peut-être utopiste, d'une commune où tous pouvons vivre ensemble et surtout bien vivre.

Michelle Gilly



INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte :

le mardi de 12h à 15h

le vendredi 14h à 17h

Tél. 04 75 94 24 32

mairie-saint-laurent@gmail.com

[f #Laurentines et Laurentins](#)

INFO DECHETERIE

Accès gratuit pour les particuliers

1106 voie de St Jean

07170 Villeneuve de Berg

Ouverture :

09h à 11h45 du lundi au samedi

et tous les mercredi après midi

de 13H30 à 17H15



Création du parking



Le nouveau parking est opérationnel. Nous espérons que les visiteurs l'utiliseront car la circulation dans le village devient vite difficile dès que la fréquentation augmente... L'accès au village se fait par un petit sentier à l'arrière du parking, on arrive directement à la porte qui donne accès à la place Henri Carle.

Absence de la secrétaire

Pour des raisons de santé, Françoise, notre secrétaire de mairie est absente pour raison médicale et pour une durée indéterminée à partir du 13 mai 2022. Charlotte a été embauchée pour traiter les affaires courantes. Pour toute demande plus complexe, Madame la maire et les adjoints se tiennent à votre disposition.

BUDGET 2022

Le budget a été voté et adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 15 avril .

Pour la section fonctionnement, le montant est de 190 857,73 euros.

Pour la section investissement, le montant est de 125 946,79 euros.

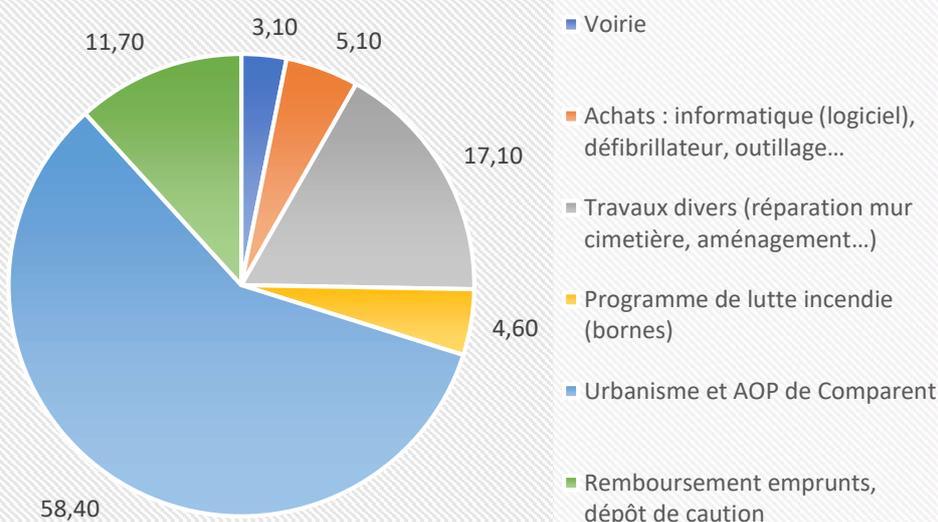
Taxe locale

Pas de modification de taux voté par le conseil municipal.

Subventions accordées aux organismes sociaux et éducatifs

Les conseillers municipaux ont décidé de renouveler l'aide financière accordée aux sapeurs-pompiers de Lussas, au comité des fêtes de Saint-Laurent-Sous-Coiron, au Foyer Socio-Educatif (FSE) de Laboissière de Villeneuve-de-Berg et à l'Amicale Laïque de Lussas. L'aide aux écoles de Darbres et de Saint-Etienne-de-Boulogne est reconduite.

Répartition des investissements



Repas partagé



RENDEZ-VOUS de St Laurent! Retenez bien la date du 1er juillet.

Le conseil municipal aidé du comité du fête vous invite à un repas partagé sur la place de l'église.

Après 2 ans où nous n'avons pas pu nous voir, tous les habitant-es de St-Laurent sont invité-es à un moment convivial, et à amener un petit quelque chose à boire et à manger à partager entre nous.

Venez donc, **le vendredi 1er juillet à partir de 19h, sur la place de l'église!**
Une invitation va vous parvenir très bientôt dans vos boîtes aux lettres.





Pour préserver l'environnement, faites le tri sélectif!

Si le tri peut paraître contraignant, il faut comprendre pourquoi c'est si important de recycler ses déchets. Les raisons sont multiples. Nous vous présentons les 5 plus importantes.



1. Respecter l'environnement

Trier ses déchets permet de préserver l'environnement. Recycler ses cartons évite l'abattage de milliers d'arbres chaque année. Recycler le verre permet d'économiser du sable. Recycler le plastique réduit la consommation de pétrole. Recycler l'aluminium permet de réduire l'extraction de boxite, une roche riche en alumine Al_2O_3 et en oxydes de fer.

2. Économiser l'énergie

Il faut par ailleurs comprendre qu'un emballage consomme plus d'énergie lors de sa fabrication que lorsqu'il est recyclé. Le tri sélectif permet donc de faire des économies d'énergie et d'eau. Une tonne de cartons recyclés permet d'économiser l'équivalent d'1 an de la consommation en énergie d'un habitant et 6 mois de sa consommation d'eau.

3. Réduire les gaz à effet de serre

La fabrication d'un emballage consomme plus d'énergie que son recyclage, mais émet aussi plus de gaz à effet de serre, ce qui conduit au réchauffement climatique. Réalise-t-on que ces petits gestes anodins du quotidien, qui consistent par exemple à jeter une bouteille dans le bac de verre, permet de lutter efficacement contre le réchauffement de la planète ?

Le recyclage d'une tonne de papier ou de carton revient, par exemple, à éviter un trajet en voiture de 270 km. Recycler une tonne de plastique recyclé permet d'économiser un trajet en voiture de 15 300 km. Quant au recyclage d'une tonne de verre, il revient à éviter un trajet en voiture de 3 700 km. **Trier 30 000 tonnes de matières revient à éviter près de 140 millions de kilomètres de trajet en voitures !**

4. Développer l'emploi dans sa région

Selon un rapport de l'Institut de l'économie circulaire, publié en 2015, le recyclage, le reconditionnement, la réparation des objets en fin de vie, la réutilisation des matériaux et aussi la conception écologique des produits permettraient la création de 440 000 emplois en France d'ici 2030. Ces emplois pourraient être très divers : du simple technicien au poste d'ingénieur, les demandes seront multiples.

5. Économiser sur le coût des déchets

Enfin, le recyclage permet de faire des économies sur le traitement de vos poubelles. En effet, trier diminue le volume de vos déchets, ce qui permet de faire de vraies économies, puisqu'enfouir les déchets est très coûteux. **Envoyer nos matières à l'enfouissement coûte 50 % plus cher que de recycler.**

Faire le tri a donc un impact positif sur l'économie locale. Quand on sait que près de 40 % de ce que nous jetons est recyclable, on comprend mieux les économies que l'on pourrait faire si on était un peu plus scrupuleux ! Seuls 5 % de nos déchets devraient se retrouver à l'enfouissement, ce qui n'est clairement pas le cas actuellement. Pour vos déchets organiques, pensez au compost !





« Le mobilier urbain c'est le bien de tous »

Le Maire et le conseil municipal sont excédés, car depuis quelques temps les dégradations se multiplient sur la commune : panneaux et lampadaires arrachés, découpés, tombés à terre, visés par des tirs de carabine... Aussi une main courante a été déposée à la gendarmerie.

Pour rappel selon les dispositions des articles 322-1 du code pénal : « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et

de 30.000 à 75 000 € d'amende ainsi qu'une peine de travail d'intérêt général ... Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3750 € d'amende... »



Les réparations et remplacements nécessitent un investissement humain et ont également un coût.

« C'est le contribuable qui paie. »

Le remplacement des lampadaires dégradés coûtera un peu plus de 5000€ à la commune et quasiment autant pour le remplacement des panneaux dégradés. Ce qui représente au final à peu près 6% du budget d'investissement de la commune : **des dépenses qui pourraient être utilisées ailleurs!**

« Adieu Jean-Paul »



Suite au décès de Jean-Paul Roux, maire de Lussas, Président de la communauté de communes Berg et Coiron le 4 février, la commune a transmis un message aux lussassois. « Les habitants, l'ensemble du conseil municipal de St Laurent très affectés par la disparition brutale de Jean Paul Roux, votre Maire, vous adressent à tous, leurs plus sincères condoléances et se souviennent d'un homme souriant, affable qui ne manquait jamais une occasion d'admirer le paysage du haut des remparts de St Laurent. Alors comme lui et comme il aimerait qu'on le fasse, regardons au loin, le plus loin possible. "Tourner votre regard vers L'avenir ». Adieu Jean Paul ».

Lundi 3 mars le conseil communautaire s'est réuni pour procéder au vote du Président de la communauté de communes Berg et Coiron. Lors de cette séance, les élus ont rendu hommage à Jean-Paul en soulignant son ambition et son pour sa commune et son territoire.

C'est Driss Naji, maire de la commune de Saint- Jean-le-Centenier qui a été élu à sa succession. Il a déclaré vouloir inscrire son action dans la continuité du mandat initié par Jean-Paul Roux, et rester fidèle à sa ligne de conduite. Il a placé l'unité du territoire et de ses élus locaux au cœur de ses préoccupations.

